

Séance du jeudi 5 février 2004

L'an deux mil quatre, le cinq février, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Jean-Claude LAMPE.

Présents : Denis RONSEAU, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR, Marc DEBRIGODE.

Absents excusés : Gérald MABILE, Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.,

Absents :

Honorine BACARISSE est nommée secrétaire.

En présence de Monsieur LACOGIRAUD technicien du S.I.E.M.

1 – TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAUX.

Monsieur LACOGIRAUD informe le conseil municipal qu'il est impossible d'effacer le réseau d'éclairage public en une seule fois. La première tranche concernerait la RD 28, de la route de Rosnay jusque la Mairie. Il serait souhaitable d'effacer également le réseau France Télécom. Ces travaux de surface devront, si possible, être coordonnés (France télécom – éclairage public – électricité basse et haute tension), et seront réalisés par la même entreprise que celle qui travaille avec le S.I.E.M.

Les travaux d'enfouissement de l'éclairage public se feront après ceux de l'assainissement et avant la remise en état de la couche de surface. Le S.I.E.M. réalise le câblage. Les poteaux seront à la charge de la commune. Les poteaux sont installés environ tous les 35 mètres et mesurent de 6 à 7 mètres de haut. Monsieur LACOGIRAUD informe :

- France Télécom réalise le câblage et une entreprise le génie civil. Il est possible d'être subventionné par la D.G.E.
- Il sera souhaitable de coordonner les travaux de surface (environ 20 cm entre chaque canalisation.
- Les divers travaux se feront après l'assainissement et avant le renouvellement de la couche de surface.
- Pour l'A.F.U, penser à laisser 6 à 8 m² pour un transformateur.

Il faudra faire parvenir au S.I.E.M un courrier sur lequel sera indiqué les rues à effacer en priorité.

2 – TRAVAUX.

Mairie : Monsieur le Maire a rendez-vous le mercredi 11 février à 11 heures avec l'architecte.

Assainissement : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes servitudes de passage à réaliser entre la communauté de commune et des propriétaires privés (Horlon René et Alluard Bruno, Ronseaux Denis, Lainé Arthur), ainsi que l'achat de terrain avec Lainé Arthur et la commune. Ces dossiers seront régularisés devant un notaire.

3 – INAUGURATION EGLISE.

L'inauguration aura lieu le 5 juin 2004. Tous les personnes, entreprises et bénévoles qui ont aidé à la réalisation de ce projet seront conviées par le Maire et le Conseil Municipal. L'association Intermezzo peut faire une intervention musicale pour la somme de 230 euros. Le déroulement de la journée sera établie ultérieurement.

Monsieur Ronseaux Denis souhaiterait profiter de cette inauguration pour faire l'assemblée générale de l'association des Courcelles de France. Les membres de cette association participeront à l'inauguration. Les festivités pourront se poursuivre dans la soirée. Le déjeuner et l'assemblée se dérouleront chez Denis Ronseaux. Le conseil municipal ne voit aucune objection à cette proposition.

4 – ELECTIONS DU 21 ET 28 MARS PROCHAINS.

Le Maire informe les conseillers que deux bureaux de vote sont nécessaires pour ces élections cantonales et régionales. Ce qui nécessite 6 personnes par heures. Des demandes seront faites auprès d'habitants de la commune afin d'aider les conseillers.

8 h - 10 h	LAMPE JC – RONSEaux D –
10 h - 12 h	DAHLEM P – DEBRIGODE M – MABILE G
12 h - 14 h	BACARISSE H – CARRE P
14 h - 16 h	LESUEUR J – MABILE G – LEVEAUX P
16 h - 18 h	LAMPE JC – RONSEaux D – LESUEUR J – DAHLEM P

5 – QUESTIONS DIVERSES.

Photocopieur : Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la possibilité d'avoir un photocopieur pour 16 euros par mois comprenant l'entretien et l'encre.

Syndicat scolaire : Il est à prévoir une augmentation d'environ 5 % par rapport à l'année dernière.

Médailles : Plusieurs médailles peuvent être demandées pour certains membres du conseil.

Monsieur CARRE fait remarquer qu'il serait souhaitable que les associations qui organisent des marches, rallyes ou sorties VTT, effacent les traces de peinture servant à indiquer le chemin.